

Compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 5.12.22 – 18h

Collège Gaston Bonheur de Trèbes – salle 2

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 18h02.

Le nombre de voix délibératives est 15 :

- Administration: Mmes SANTOMAGGIO, BIELSA, RAFFANEL, PANCHER
- Corps enseignant : Mmes BASTOUIL, TRUILLET, BASTOUIL
- Élèves élus : Lili BELHADJ, Gohar MANUKYAN
- Parents élus : Mmes FERRER-FRABOULET, GARINO, JEANDILLOU, OBERDOFF, GRILLIERES, LLOPIS

Mme Santomaggio présente l'ordre du jour du CA.

Le secrétariat est confié à Mme LLOPIS, représentante des parents d'élèves élue.

1. Approbation du PV du précédent CA du 8.11.22

Mme Truillet demande la parole pour que soit rajoutée sur le PV précédent la signature de la convention sur l'eau. Ce point sera rajouté sur le PV.

Vote : 0 contre 0 abstention 15 pour

2. Information donnée par Mme Santomaggio :

Dans le cadre du dispositif ULIS, Mme Santomaggio a présenté un projet porté par M. Ménétrier consistant en la réalisation de mini-stages de 2 fois 1jour et demi pour les 4èmes ULIS. Il s'agira de stages en entreprises ou sur des plateaux techniques.

3. Aspects financiers et juridiques

• Budget :

Mme Raffanel rappelle ce qu'est un budget :

- Réalisé sur une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre (et non année scolaire)
- Exécuté par la principale
- Traduit financièrement le projet d'établissement articulé autour de 4 axes (parcours citoyen, avenir, culturel et santé)
- Unique, sincère, universel, spécial et équilibré

Mme Raffanel rappelle

- les différentes lignes de dépenses catégorisées en obligatoires, facultatives ou affectées : ALO (Administration et Logistique), VE (Vie de l' Élève), AP (Activités Pédagogiques), SRH (Service Restauration et d'Hébergement) SNB (Service National des Bourses)
- les différentes sources de financement : département, État (Pass Culture et bourses notamment), familles, collectivité municipale (piscine et gymnases notamment), syndicat intercommunal de gestion

Mme Raffanel expose les données actuelles :

387 élèves à la rentrée 2022 dont 250 demi-pensionnaires et 157 boursiers

6000 m2 de surfaces bâties à chauffer, éclairer, nettoyer et entretenir

Conjoncture économique difficile : augmentation du prix des fluides, des tarifs des produits alimentaires et manufacturés, du coût du papier + rupture de certains produits. De plus une poursuite de l'inflation est annoncée. Le département a témoigné de son soutien aux établissements et aidera comme il le peut ceux en difficultés budgétaires.

La dotation de fonctionnement allouée par le département en 2023 s'élève à 106 933 €, soit 1518 € de moins par rapport à 2022.

Comment bâtir le budget 2023 selon cette conjoncture ?

Mmes Raffanel et Santomaggio proposent de répartir les 1518€ de baisse de dotation de financement ainsi :

- baisse de 518 € sur la ligne ALO

La priorité sera bien évidemment mise sur les dépenses obligatoires, les dépenses facultatives seront limitées. Il est précisé qu'il n'y a plu, à ce jour, de surcout lié aux dépenses spécifiques COVID.

- baisse de 1000€ sur la ligne AP. Cette diminution devrait être compensée par la généralisation du Pass Culture et la hausse de la subvention départementale EAC. La ligne de conduite est de maintenir le même niveau de dépenses.

Mmes Raffanel et Santomaggio prévoient l'évolution des dépenses en 2023 par rapport à 2022 comme suit :

- AP : dépenses en diminution (augmentation des subventions)
- VE : dépenses sensiblement stables
- ALO : dépenses sensiblement stables
- SRH : dépenses en forte augmentation (augmentation significative des denrées alimentaires)
- SBN : dépenses sensiblement stables

Mmes Raffanel et Santomaggio portent au vote un budget équilibré sans avoir recours au fonds de roulement (actuellement de 90 jours) détaillé comme suit :

- dépenses : 358 542.60 €
- recettes : 357 244.68 €
- prélèvement sur fonds de roulement : 0 €

Vote : 0 contre 0 abstention 15 pour

- **Conventions et contrat : néant**

- **Budget voyage Espagne :**

Mme Raffanel présente le projet d'échanges à Saragosse, porté par les 2 professeurs d'espagnol : Mmes BASTOUIL et ROBERT, concernant 25 élèves de 3^{èmes} et ouvert aux 4^{èmes} LCE s'il reste des places libres.

Échange en 2 temps : les familles françaises reçoivent un élève espagnol puis les élèves se rendent en Espagne quelque temps après, dans les familles espagnoles.

Coût total du projet : 5250 € dont 4460 € de transports.

Répartition du coût : 4375 € payés par les familles (175 €/ enfant), 575 € payé par le collège (notamment les frais des enseignants), 300€ payé par le foyer.

Mme Santomaggio remercie les enseignantes pour leur investissement.

Vote : 0 contre 0 abstention 15 pour

4. Questions diverses

Trois questions diverses ont été déposées par les parents d'élèves élus, par mail en date du 2 décembre, 16h45 :

- **Casiers : comment sont-ils attribués ?**

Remontée d'un parent d'élève : « Pourquoi tous les élèves n'ont-ils pas un casier où poser leur sac à dos lors des moments de repas ? Mon fils est embêté car chaque jour : il doit poser son sac à la vie scolaire et les surveillants le menacent de lui mettre une heure de colle car il dépose trop souvent son sac à dos. Apparemment il est aussi interdit de mettre son sac dans la classe du cours d'après cantine. Comment faire ? »

Mme SANTOMAGGIO souligne qu'il s'agit là d'un problème personnel dont les parents devraient directement saisir la vie scolaire pour obtenir un éclaircissement et laisse la parole à Mme PANCHER, CPE :

Sur les 240 demi-pensionnaires, le collège ne dispose que d'une centaine de casiers. La priorité a été donnée aux 6èmes et 5èmes en ayant fait la demande en bonne et due forme en début d'année, puis les casiers restants ont été attribués en binômes.

En début d'année, certains élèves ont fait le choix de ne pas avoir de casier : Mme PANCHER s'y oppose pour des raisons de sécurité, aucun cartable ne doit rester sans surveillance.

À ce jour, à sa connaissance, seuls 2 élèves restent sans casier, il y a en revanche des oublis de clés et des enfants n'ayant pas déposé le double à la vie scolaire.

Cette réponse sera apportée par les parents délégués à la famille concernée. Si un problème persiste avec l'enfant, la famille est invitée à contacter Mme PANCHER directement. L'enfant peut aussi aller voir Jayson, AED en charge des casiers.

- **Cross du collège : pourquoi attribuer une notation à la performance de ce jour-là ?**

Remontée d'un parent d'élève : « Le but du cross étant normalement d'avoir un projet commun à tous les élèves, les réunir dans la bonne humeur ... n'est pas compatible avec le fait d'y mettre une note, ce qui automatiquement y ajoute la notion de compétition et d'échec pour certains. »

Mme Santomaggio souligne qu'il s'agit d'un point personnel qui n'a pas, en principe, sa place en CA. Elle y apporte toutefois une réponse : l'objectif du Cross est double

- valider les compétences de fin de cycle course longue (et donc la notation a toute sa place)
- créer un moment de convivialité (certes, mais pas que ...)

Mme Santomaggio précise en outre que la famille a déjà communiqué avec le professeur d'EPS et se tient prête à la recevoir si besoin.

Mme Varennes intervient pour dire qu'elle a déjà discuté de ce point avec la famille, en tant que professeur principale.

Cette réponse sera apportée par les parents délégués à la famille concernée.

- **Sortie du collège à la fin des cours : pourquoi faire apparaître une absence dans Pronote.**

Remontée d'un parent d'élève : « Quand un enfant est autorisé exceptionnellement par ses parents à sortir à la fin de ses cours, en raison de l'absence d'un professeur, la mention « absence justifiée » apparaît cette année dans Pronote. Ceci est dérangement car l'élève n'est en rien absent, puisqu'il n'a plus cours ... »

✓ Mar. 8 nov. de 14h30 à 17h30
Motif : Autorisation exceptionnelle
Absence justifiée

Mme SANTOMAGGIO laisse la parole à Mme PANCHER, CPE : si un élève n'est habituellement pas autorisé à sortir en fin de cours, ce message apparaît sur Pronote mais aucune absence n'est comptabilisée.

Il s'agit là d'un moyen de savoir si l'enfant est ou non dans l'établissement à un instant T (peut être utile lors d'une enquête par exemple).

Les parents d'élèves signalent que ce qui surprend le plus c'est que cette mention est nouvelle cette année en pareille circonstance.

Fin de séance 18h58.

La secrétaire de séance, Mme LLOPIS



La présidente du CA, Mme SANTOMAGGIO

